



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- M. Bertrand RISACHER qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER,
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 30 juin 2011

Ordre du jour :

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2011**
- 2°) **Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw – Sentheim - Guewenheim**
- 3°) **Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller**
- 4°) **Vente locaux 1 rue du Pont**
- 5°) **Règlement de copropriété 1 rue du Pont**
- 6°) **Bail emphytéotique location terrain SCI JTL**
- 7°) **Bail emphytéotique location terrain SCI PARKER**
- 8°) **Emprunt**
- 9°) **Subvention**
- 10°) **Emplois**
- 11°) **Prime de fin d'année**
- 12°) **Chasse**
- 13°) **Forêt**
- 14°) **Délégations extérieures**
- 15°) **Divers & informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.



1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2011

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par neuf voix pour et cinq abstentions (Mme EHRET, Mlle COLONNA, MM. RISACHER, KAYSER, et HINGRE).

2°) Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw – Sentheim – Guewenheim (SIALSG)

M. le Maire rappelle que les rapports du SIALSG et du SIAEP ont été transmis à tous les conseillers municipaux. Il commente les grandes lignes du rapport du SIALSG. Aucune remarque n'étant formulée, il propose l'approbation de ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2010 du SIALSG.

3°) Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller (SIAEP)

M. le Maire commente les grandes lignes du rapport du SIAEP. Aucune remarque n'étant formulée, il propose l'approbation de ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2010 du SIAEP.

4°) Vente locaux 1 rue du Pont

Mme EHRET partie prenante des quatre points suivants quitte la salle.

M. le Maire annonce qu'il y a une erreur dans la numérotation des lots dans la délibération du point 5 - Vente locaux 1 rue du Pont, du 17 mai 2011. Il demande à ce que la délibération soit libellée comme suit :

M. le Maire présente le récapitulatif du coût de la réhabilitation du bâtiment qui abritera les futurs ateliers municipaux ainsi que deux locaux pour entreprise. Compte tenu de la situation actuelle, les montants des dépenses consenties par la commune sont de 176 100,-€ pour le lot 2 (SCI PARKER) et de 177 100,-€ pour le lot 3 (SCI JTL). Afin de pouvoir régulariser la situation des partenaires, il demande au Conseil Municipal de fixer le prix de vente définitif et de l'autoriser à procéder à la vente des deux lots. Il propose un prix de vente définitif de 180 000,-€ pour chaque lot.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, HINGRE et STOECKLIN) et 6 voix contre (Mmes BISSLER et COLONNA, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER et GENSBITTEL), fixe le prix de vente de chaque lot à 180 000,00 € et autorise M. Bernard HIRTH, Maire de la commune de Sentheim à signer tout acte nécessaire à la vente de ces deux lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette modification.

5°) Règlement de copropriété 1 rue du Pont

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà adopté le règlement de copropriété le 30 novembre 2010. Pour parfaire ce règlement, il convient de lui adjoindre une constitution de servitudes.

M. le Maire distribue et commente les dispositions prévues pour l'établissement des servitudes.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- déclare avoir pris connaissance des dispositions prévues pour l'établissement de servitudes, savoir :
 - de passage permettant l'accès pour chaque copropriétaire des biens sis à Sentheim – 1 rue du Pont.
 - de passage en souterrain pour toutes les canalisations et/ou réseaux nécessaires au bon fonctionnement de ladite copropriété,
 - d'utilisation des aires de stationnement et de circulations actuelles ou futures sur les parcelles permettant l'accès à la copropriété et cadastrées section 18 N° 346/2, 243/2, 244/2, 245/1, 246/1, 247/1, 248/1 et 172/2.
- donne l'autorisation à M. le Maire de consentir à la création de toutes servitudes de passage, de passage en souterrain pour les canalisations et réseaux nécessaires à la copropriété, et d'une servitudes d'utilisation des aires de stationnement et de circulations sur les parcelles permettant l'accès à la copropriété et cadastrées section 18 N° 346/2, 243/2, 244/2, 245/1, 246/1, 247/1, 248/1 et 172/2, selon acte à recevoir par Maître Catherine MAUPOMÉ, Notaire à Masevaux.

En ce qui concerne le règlement de copropriété, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare avoir pris connaissance des dispositions du règlement de copropriété des biens sis à Sentheim (68780), 1, rue du Pont
- autorise M. le Maire à signer l'acte de règlement de copropriété destiné à gérer lesdits biens selon acte à recevoir par Maître Catherine MAUPOMÉ, Notaire à Masevaux, et d'accepter, es-qualité, le rôle de 1^{er} syndic bénévole de la copropriété.

6°) Bail emphytéotique location terrain SCI JTL

M. le Maire annonce que les points 6 et 7 sont devenus sans objet ce soir pour les raisons suivantes. Dans le cadre de la vente des locaux 1 rue du Pont, les acheteurs n'avaient pas souhaité que les bâtiments annexes inscrits sur le permis de construire et prévus à leur usage, soient édifiés immédiatement. Chaque SCI a demandé le transfert partiel du permis de construire pour leur local professionnel respectif. Ces constructions se faisant sur un terrain propriété de la commune, il a été envisagé d'établir des baux emphytéotiques. Il semblerait que des baux à construction seraient plus appropriés. La municipalité va se rapprocher des deux SCI pour finaliser ces projets rapidement.

7°) Bail emphytéotique location terrain SCI PARKER

8°) Emprunt

M. le Maire explique que, compte tenu, des différents chantiers en cours et de l'échelonnement dans le temps du recouvrement des recettes liées aux ventes des deux lots des ateliers municipaux et de celles des parcelles et des subventions liées à ces chantiers, il y a lieu d'assurer de la trésorerie.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier avec les établissements bancaires et à signer un emprunt d'un montant maximum de 350 000,-€ tel que prévu au budget primitif 2011.

Après délibérations, le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (M. RISACHER), de réaliser un emprunt d'un montant maximum de 350 000,-€ conformément au montant inscrit au budget primitif 2011 et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.

9°) Subvention

Bal tricolore 2011

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,-€ à l'association Sentheim Animations pour l'organisation des manifestations à l'occasion de la Fête Nationale.



Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire comité du Haut-Rhin (UFSBD 68)

L'UFSBD 68 va lancer sa campagne de sensibilisation dans les écoles maternelles du département à la rentrée de l'année scolaire 2011/2012. La commune a toujours soutenu cette action.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention à l'UFSBD 68 dont le montant sera égal à 2,50 € par enfant inscrit à la maternelle à la rentrée 2011/2012.

10°) Emplois

M. le Maire signale qu'au trente et un juillet le contrat de Mme BRITSCHU actuellement en renfort auprès des services techniques de la commune arrive à échéance. Il indique, également, le départ au 31 août de Mlle KILLHERR Morgane dont le contrat d'accompagnement à l'emploi arrive aussi à échéance ainsi que celui d'apprentissage de M. WEBER. Il s'avère qu'à la rentrée l'effectif des services techniques sera de deux personnes titulaires.

Or la municipalité estime que trois personnes constamment employées sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service. M. le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet en précisant que les crédits du chapitre 12 – Charges de personnel votés au budget primitif prenaient en compte cette possibilité.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE, EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN et JAEG), 5 voix contre (Mme BISSLER, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER et GENSBITTEL) et 3 abstentions (Mlle COLONNA, MM. HINGRE et STOECKLIN), approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2011.

11°) Prime de fin d'année

M. le Maire rappelle qu'il a signalé le départ de Mlle KILLHERR et de M. WEBER au point précédent. Il propose de définir la prime de fin d'année pour ces deux personnes afin d'établir un solde de tout compte avec la paye du mois d'août.

Après délibérations et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de fin d'année de 900,-€ brut à Mlle Morgane KILLHERR par 12 voix pour et 3 abstentions (MM. RISACHER, ALTER et GENSBITTEL)

Après délibérations et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de fin d'année de 550,-€ brut à M. Gabriel WEBER par 11 voix pour et 4 abstentions (MM. RISACHER, KAYSER, ALTER et GENSBITTEL).

12°) Chasse

À la demande de M. Jean WOLFARTH, Maire de Bourbach-le-Bas, M. MESSERLIN expose les faits suivants :

M. Régis BIDAULT adjudicataire des lots de chasses contigus de Bourbach-le-Bas et Senthheim a souhaité pouvoir augmenter le nombre de ses associés. Or, selon l'article 20.2, le nombre d'associés ne pourra être supérieur à quatre pour les lots de chasse d'une surface inférieure ou égale à 400 hectares. Au-delà de 400 ha, chaque augmentation minimale de 100 ha de la surface du lot, donne droit à un associé supplémentaire. La contenance du lot de chasse de Bourbach-le-Bas étant de 550 ha, le nombre des associés est de 5. À ce jour, sont inscrit à Bourbach-le-Bas : MM. Régis BIDAULT, Éric BELLO, Eddy CORNU, Dominique BOESPFLUG et Werner ALLENBACH.



Selon l'article 20.3 du cahier des charges communales relatif aux lots contigus loués par une même personne morale ou physique, le calcul du nombre d'associés peut être fait comme si ces lots de chasse constituaient un lot unique, après accord des conseils municipaux concernés.

La contenance du lot de chasse n°1 de Sentheim (contigu avec celui de Bourbach-le-Bas) est de 275 ha. Les associés inscrits à Sentheim sont : MM. Régis BIDAULT et Claude CHARMILLOT.

Le lot ainsi constitué aura une superficie de 825 ha. Cette proposition a obtenu un avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) de Sentheim.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre (MM. RISACHER et KAYSER), donne son accord à la création de ce lot unique de 825 ha, étant entendu que cet accord deviendra caduc à l'échéance des deux baux respectifs, ou en cas de renouvellement anticipé de l'un ou l'autre des baux de chasse concernés.

M. le Maire rappelle que les associés aux deux lots contigus devront être agréés par les deux communes.

13°) Forêt

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui expose les faits suivants :

Lors de la parution d'un article sur la Maison de la Géologie dans « L'Alsace » du 23 avril 2011, il était fait part de l'intention de la commune de procéder à l'acquisition des terrains couvrant l'emprise du sentier géologique. M. Jean-Marie SCHLUND demeurant à Riedisheim et propriétaire d'une parcelle concernée par cette emprise a demandé à Me SCHMITT- SAURET, notaire à Riedisheim, de se rapprocher de la municipalité afin de connaître les intentions de la commune pour cette parcelle située à Lauw et cadastrée - section 12 parcelle 60. M. MESSERLIN signale que cette parcelle se situe à la hauteur du point d'arrêt n°3 du sentier.

La municipalité a pris contact avec Me SCHMITT- SAURET pour de plus amples informations sur les conditions de la cession éventuelle. Me SCHMITT- SAURET a annoncé que la vente pourrait être basée sur une expertise par un organisme gérant la forêt privée. La municipalité a donc demandé à Cosylval d'établir une estimation pour cette parcelle. Dans l'état actuel de ce dossier il n'y a pas encore lieu de prendre de décision, il sera réinscrit à l'ordre du jour quand tous les éléments seront connus.

14°) Délégations extérieures

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. le Maire rend compte de la dernière réunion de la CCVDS, notamment de la discussion à propos du service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Le point débattu portait d'attribuer la compétence SPANC à la CCVDS. Le pôle Lauw, Sentheim, Guewenheim, lors de sa dernière réunion a décidé de voter contre cette attribution et a été rejoint par les communes de Masevaux, Niederbruck, Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le Bas. La compétence SPANC n'a donc pas été attribuée à la CCVDS au grand dam des communes de la Haute Vallée.

15°) Divers & informations

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la commune a posé sa candidature pour l'attribution de certaines parcelles par rétrocession de la part de la Société d'aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). La candidature de la commune n'a pas été retenue.

M. le Maire annonce que la commune a demandé l'arpentage des parcelles de la rue des Vignes, qu'elle envisage de céder aux riverains. À titre provisoire, M. MESSERLIN a annoncé un prix voisin de 6 000,-€ l'are, sous réserve de l'estimation du service des Domaines.

La MARPA inaugure demain le 6 juillet un terrain de pétanque, l'ensemble du Conseil Municipal est invité.

M. le Maire propose que la commune étudie la possibilité de céder les berges de la Doller au syndicat des berges.



M. JAEG fait un point rapide sur les travaux de l'école maternelle : l'entreprise GSCHWENDER a terminé les travaux de peinture du plafond et du mur, le sol sera réalisé en août.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22 h 30.



**Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 5 juillet 2011**

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2011
- 2°) Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw – Sentheim - Guewenheim
- 3°) Approbation rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller
- 4°) Vente locaux 1 rue du Pont
- 5°) Règlement de copropriété 1 rue du Pont
- 6°) Bail emphytéotique location terrain SCI JTL
- 7°) Bail emphytéotique location terrain SCI PARKER
- 8°) Emprunt
- 9°) Subvention
- 10°) Emplois
- 11°) Prime de fin d'année
- 12°) Chasse
- 13°) Forêt
- 14°) Délégations extérieures
- 15°) Divers & informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. KAYSER	
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothee	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. HINGRE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		